

Démarche : Demande d'attestation préfectorale d'aptitude médicale à la conduite - (format A4) - (ancienne carte rose) Préfecture du Gers

Organisme : Service des sécurités, Unité sécurité et réglementation routières

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite est délivrée suite à une visite médicale effectuée auprès d'un médecin agréé par la préfecture du Gers sous format A4 et remplace la carte rose.

Conformément à l'article R221-10 du code de la route, cette attestation est obligatoire pour exercer la conduite:

- d'un taxi,
- d'un véhicule de transport avec chauffeur,
- d'un véhicule de catégorie B affecté au transport public de personnes,
- d'un véhicule de catégorie B affecté au ramassage scolaire,
- d'un véhicule de catégorie B équipés en ambulance.

Cette attestation préfectorale est valable:

- 5 ans pour les personnes âgées de moins de 60 ans,
- 2 ans pour les personnes âgées entre 60 et 76 ans,
- 1 an pour les personnes âgées de + de 76 ans.

INFORMATION

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que les données à caractère personnel collectées sur ce site sont enregistrées sur le traitement de la demande d'attestation préfectorale d'aptitude médicale à la conduite qui vise à la délivrance d'une attestation préfectorale. Ces données sont conservées pour une durée de 60 mois et ne sont accessibles qu'aux agents du service des sécurités, unité sécurité et réglementation routières.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'effacement, vous devez vous adresser à Monsieur le Préfet du Gers - 3 place du préfet Claude Erignac - 32000 AUCH

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données - Ministère de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08).

Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07).

Demande d'attestation préfectorale d'aptitude médicale à la conduite - (format A4) - (ancienne

MOTIF DE LA DEMANDE

Activités professionnelles

activités professionnelles pour lesquelles l'avis médical a été émis.

Encart 2 sur le cerfa n°14880*02.

Encart 4-2 du volet 2 du cerfa n°14880*01

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Taxi

☐ Véhicule de transport avec chauffeur (VTC)

☐ Ambulance

☐ Ramassage scolaire

☐ Transport public de personnes

Date de la visite médicale

date à laquelle le certificat médical a été établi par le médecin

IDENTITE DU DEMANDEUR

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

Nom d'usage

nom d'épouse pour les femmes mariées

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance

Lieu de naissance

Département de naissance

Adresse électronique

Numéro de téléphone

PERMIS DE CONDUIRE

Numéro du permis de conduire

Indiquer le numéro à 12 ou 10 chiffres (sans lettre) situé :

- soit en bas à gauche de votre photo pour les permis de conduire papier de couleur rose,

- soit au recto en haut à gauche pour les permis sécurisés (format carte de crédit)

Date d'obtention du permis B

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat médical

Document datant de moins de deux ans

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité recto

Copie recto d'une pièce d'identité française en cours de validité (CNI, passeport) ou d'une carte de séjour, ou d'une pièce d'identité d'un pays membre de l'Union Européenne

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité verso

Copie verso d'une pièce d'identité française en cours de validité (CNI, passeport) ou d'une carte de séjour, ou d'une pièce d'identité d'un pays membre de l'Union Européenne

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Permis de conduire recto

Copie recto de votre permis de conduire en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Permis de conduire verso

Copie verso de votre permis de conduire en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile

Copie d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois (facture de gaz, d'électricité, d'eau, avis d'imposition) au nom du demandeur ou au nom de l'hébergeant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ En cas d'hébergement

Si vous êtes hébergé : une attestation d'hébergement et la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Demande d'attestation préfectorale d'aptitude médicale à la conduite - (format A4) - (ancienne

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carte professionnelle recto

Le cas échéant

copie recto de la carte professionnelle de chauffeur de TAXI ou de VTC

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carte professionnelle verso

Le cas échéant

copie verso de la carte professionnelle de chauffeur de TAXI ou de VTC

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ancienne attestation ou carte rose

Le cas échéant

copie de l'ancienne carte rose ou attestation (en cas de renouvellement)

Certification des informations

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant sur le présent formulaire sont exactes

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je reconnais être informé(e) que le fait de fournir sciemment une fausse déclaration, une déclaration incomplète ou de se faire délivrer indûment par une administration publique par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité, est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende en vertu de l'article 441-6 du code pénal

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

IMPORTANT

Si vous êtes également titulaire des catégories du groupe lourd (C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, DE),

ou si votre permis de conduire sécurisé arrive à échéance et seulement dans l'un de ces deux cas, votre permis doit être renouvelé.

En parallèle de cette démarche, vous devez vous inscrire sur le site de l'ANTS:

<http://www.ants.gouv.fr> et rubrique « je demande le renouvellement de mon titre ».